

FEUILLE DE ROUTE 2025

GROUPE DE TRAVAIL TMD SIMPLON

COL DU SIMPLON

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND



asphalt**suisse**



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie
Walliser Industrie-
und Handelskammer

Survol

La présente Feuille de route porte sur le transport des marchandises dangereuses par le col du Simplon (TMD Simplon). Elle découle des réflexions menées par le Groupe de travail constitué à l'initiative du Département de la Mobilité, du Territoire et de l'Environnement du Canton (DMTE) du Valais, et de l'ASTAG.

Elle présente un ensemble de mesures cohérentes, impliquant les parties prenantes de l'économie valaisanne, qui poursuivent un objectif de maîtrise des risques pour les personnes et l'environnement inhérents au transport des matières dangereuses par le col du Simplon.

En particulier, elle prévoit l'examen immédiat des matières que le screening OPAM associe à la substance représentative épichlorhydrine, pour leur transfert vers le rail ou le recours à des parcours alternatifs.

Le Groupe de travail

Supervisé par le Canton du Valais, le Groupe de travail rassemble des représentants de l'économie valaisanne (CCI Valais, constructionvalais), du secteur des transports (ASTAG, transporteurs valaisans, asphaltsuisse), du secteur industriel (scienceindustries, principaux sites industriels chimiques du canton), ainsi que de la Confédération (OFROU). Il s'est réuni à huit reprises, sur la période d'août 2021 à septembre 2022.

Son activité fut transcrite dans un rapport provisoire en février 2022. Le rapport mis à jour présente les résultats qui sont à la base de cette feuille de route. Il est édité et remis au DETEC en même temps que celle-ci.

Situation de départ, une réalité mal connue

Compte tenu de la faible qualité des données à disposition, les acteurs concernés par le TMD au Simplon ne sont pas aussi clairement cernables que ce qui a été affirmé jusqu'ici. Les données complémentaires collectées par le Groupe de travail ont permis d'obtenir une première vision plus claire de cette réalité.

Les principaux constats qui en découlent sont illustrés ci-contre.

> > >



Sur les quelque 10'000 TMD
qui empruntent annuellement
le col du Simplon :



-50% ne concernent
pas le Valais



-40% sont des transports
de bitume



-10% sont générés par les
sites de la grande industrie
valaisanne

Conséquences d'une interdiction

Difficultés et incertitudes

Certaines marchandises s'avèrent difficiles à transférer. D'une part, les expériences menées par les entreprises présentes dans le Groupe de travail montrent que ni les transports du bitume, ni ceux des gaz liquides ne sont à ce jour techniquement et économiquement possibles par le rail. D'autre part, les capacités de transfert sont quasi inexistantes, en raison des limites des infrastructures actuelles, dont la majorité est privée et proche de la saturation. Les infrastructures pour un chargement des camions sur un court trajet Valais / Italie du nord sont par ailleurs également inexistantes.

Au vu de ce qui précède, une interdiction aurait pour conséquence un report des TMD sur d'autres axes routiers plutôt qu'un transfert sur le rail. Il en résulterait une augmentation des risques pour la population et des nuisances sur l'emploi, sur la capacité d'approvisionnement du pays et sur les relations avec les partenaires limitrophes.

Mesures proposées

Réduire les risques, accroître la transparence

Compte tenu des informations à disposition, des limites des capacités de transfert et des conséquences négatives d'une interdiction totale des TMD au Simplon, le Groupe de travail recommande 7 groupes de mesures ciblées, destinées à améliorer la maîtrise des risques par une diminution des transports de certaines marchandises, une meilleure transparence et

un renforcement des connaissances et de la sécurité.

Ces mesures ont été présentées à l'OFT et à l'OFROU le 9 novembre 2022. Elles ont obtenu le préavis favorable des deux Offices, qui ont chacun délégué une personne pour collaborer avec le Groupe de travail.

> > >

Ces mesures sont présentées
de manière synthétique
sur les doubles pages ci-après.



Réduction des transports
des matières les
plus dangereuses



Déclaration volontaire
des TMD au Simplon



Contrôles accrus
sur la sécurité



Monitoring
Simplon



Développement des
infrastructures et de l'offre
en intermodalité



Contrôles sur les
autres axes routiers



Point d'entrée unique
pour la problématique
(CoPil TMD Simplon)

M1 Réduction des quantités de TMD

M2 Déclaration volontaire des TMD au Simplon



Contexte

- Demande de M^{me} la conseillère fédérale Sommaruga pour des mesures chiffrables de réduction des TMD
- Le groupe de travail veut éviter une interdiction totale ou partielle des TMD au Simplon
- La gestion des TMD au Simplon nécessite un comptage
- Les comptages automatiques des offices fédéraux ne peuvent être efficaces qu'avec des informations complémentaires



Fonctionnement

- Identification par le groupe Monitoring Simplon (M4) des marchandises les plus dangereuses
- Recherche d'alternatives: autres axes routiers, rail, etc.
- Communication des substances qui ne sont plus transportées
- Système d'annonce des TMD au Simplon (Canton du Valais)
- Déclaration volontaire des industries (marchandises transitant probablement par le Simplon)
- Déclaration volontaire des transporteurs membres de l'ASTAG



Délais

- Q1 2024, intégration dans le rapport Monitoring Simplon des résultats de cette mesure
- Q1 2023, concept de l'outil d'annonce volontaire
- Q3 2023, outil d'annonce volontaire opérationnel
- Q1 2024, livraison des annonces des 3 à 6 derniers mois de 2024



Objectifs

- Cibler les marchandises les plus dangereuses assimilées à l'épichlorhydrine (screening OPAM)
- Réduire, voire supprimer (hors force majeure) leur transport par le col: transfert vers le rail ou sur d'autres axes routiers
- Obtenir des données plus précises et plus fiables
- Mieux identifier les matières transportées, les origines et destinations
- Mieux définir et adapter les autres mesures



Livrables

- Intégration des résultats dans les rapports du groupe Monitoring Simplon
- Mise en évidence des gains obtenus dans les analyses OPAM incluses dans ces rapports
- Données des transports déclarés, avec clé permettant un lien avec les comptages OFROU et OFT
- Analyse commune des données récoltées



Gains attendus

- Diminution des risques pour l'environnement par le quasi-abandon des marchandises les plus dangereuses
- Vision claire des transports générés par les industries valaisannes
- Vérification de l'efficacité des autres mesures
- Identification des axes d'amélioration



Lead proposé

scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie
Walliser Industrie-
und Handelskammer



M3 Contrôles accrus de la sécurité

M4 Monitoring Simplon



Contexte

- Réduction des risques par une réduction des accidents
- Nouvelles versions 2022 pour SDR et ADR
- Poursuivre et renforcer les mesures déjà prises (Canton du Valais / Confédération)

- Chiffres actuellement disponibles insuffisants pour une bonne connaissance des TMD au Simplon



Fonctionnement

- Collaboration avec les Centres de contrôle du trafic lourd (CCTL) et la Police cantonale
- Nouvelle infrastructure de contrôle des freins

- Groupe de suivi qui comprend les partenaires actuels du GT
- Coordination OFROU & OFT (+ douanes, OFS, autres ?)
- Réunions 2 à 4x par année
- CoPil à définir (mesure M7)



Délais

- Q1 2024, intégration dans le rapport Monitoring Simplon des résultats de ces contrôles
- Courant 2024, mise en service de l'infrastructure de contrôle des freins

- Q1 2023, mise en œuvre du groupe de suivi Monitoring Simplon
- Q1 2024, premier rapport du groupe de suivi



Objectifs

- 8'000 heures de contrôles annuels sur l'axe du Simplon
- Pleine utilisation du Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL) de Gamsen et Gondo

- Connaître les TMD Simplon
- Vérifier l'efficacité des solutions
- Identifier les transports risqués pour trouver des solutions
- M7



Livrables

- Intégration des résultats dans les rapports du groupe Monitoring Simplon
- Mise en évidence de l'évolution des normes de sécurité, des contrôles et des résultats des contrôles

- Données semestrielles
- Chiffres transparents et exhaustifs, graphique OPAM
- Mise en évidence des éventuels comportements inadéquats
- Propositions de solutions



Gains attendus

- Tous les transporteurs doivent savoir que l'A9 Simplon est très contrôlée
- Moins de camions non conformes ou de chauffeurs pas suffisamment formés ou ne respectant pas les règles

- Compréhension des TMD Simplon
- Vision uniforme des TMD Simplon pour tous les acteurs
- Vérifier l'impact des décisions
- Amélioration permanente, adaptation des mesures



Lead proposé

M5 Infrastructures et offres d'intermodalité

M6 Contrôles sur les autres axes routiers



Contexte

- Il n'existe pas à ce jour d'offre pour du ferroutage « court » Valais / Italie du nord
- Une offre pourrait être adaptée pour certains types de transports

- Les mesures M1 à M5 vont induire une pression sur les TMD au Simplon
- Une partie de ces transports pourrait se reporter sur les autres axes alpins et sur les autoroutes



Fonctionnement

- Consultation des exploitants des infrastructures existantes sur des possibilités d'extension
- Recherche de possibilités de développement d'infrastructures dans les futurs projets d'aménagement en Valais

- Mise en place d'une infrastructure de contrôle sur l'axe du St-Bernard
- Analyse des données déjà récoltées sur les autres axes routiers nationaux



Délais

- Q1 2024, rapport sur les possibilités de développement des infrastructures en Valais et en Italie du nord

- Q3 2023, définition des contrôles à effectuer
- Q1 2024, début des contrôles



Objectifs

- Créer des possibilités de chargement en Valais qui donnent l'accès au ferroutage aussi aux entreprises locales
- Élargir le ferroutage à des types de marchandises aujourd'hui incompatibles avec ce mode

- Vérifier que les transports supprimés au Simplon ne se reportent pas sur les autres axes alpins ou sur les autoroutes



Livrables

- Plan de développement des infrastructures d'intermodalité pour le territoire valaisan
- Pistes de développement ou de compléments d'infrastructures en Italie du nord

- Données complémentaires pour le Monitoring Simplon



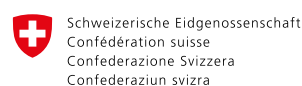
Gains attendus

- Objectifs pour le développement d'un ferroutage marchandise plus fin que l'actuel
- Identification des problématiques à résoudre pour le ferroutage

- Limiter le risque de TMD frauduleux sur les autres axes alpins
- Meilleure connaissance globale des TMD à travers les Alpes



Lead proposé



M7

Point de contact unique



Contexte

- Actions et communications non coordonnées pour les TMD au Simplon



Fonctionnement

- Mise en place d'un CoPil TMD Simplon comprenant des représentants du Groupe de travail et des Offices fédéraux
- Centralisation des données et des relations avec les associations et la presse



Délais

- Q1 2023, dès la mise en place du groupe de suivi Monitoring Simplon



Objectifs

- Point de contact unique pour les entrées et sorties d'informations concernant le TMD au Simplon



Livrables

- Rapports semestriels ou annuels
- Communiqués de presse



Gains attendus

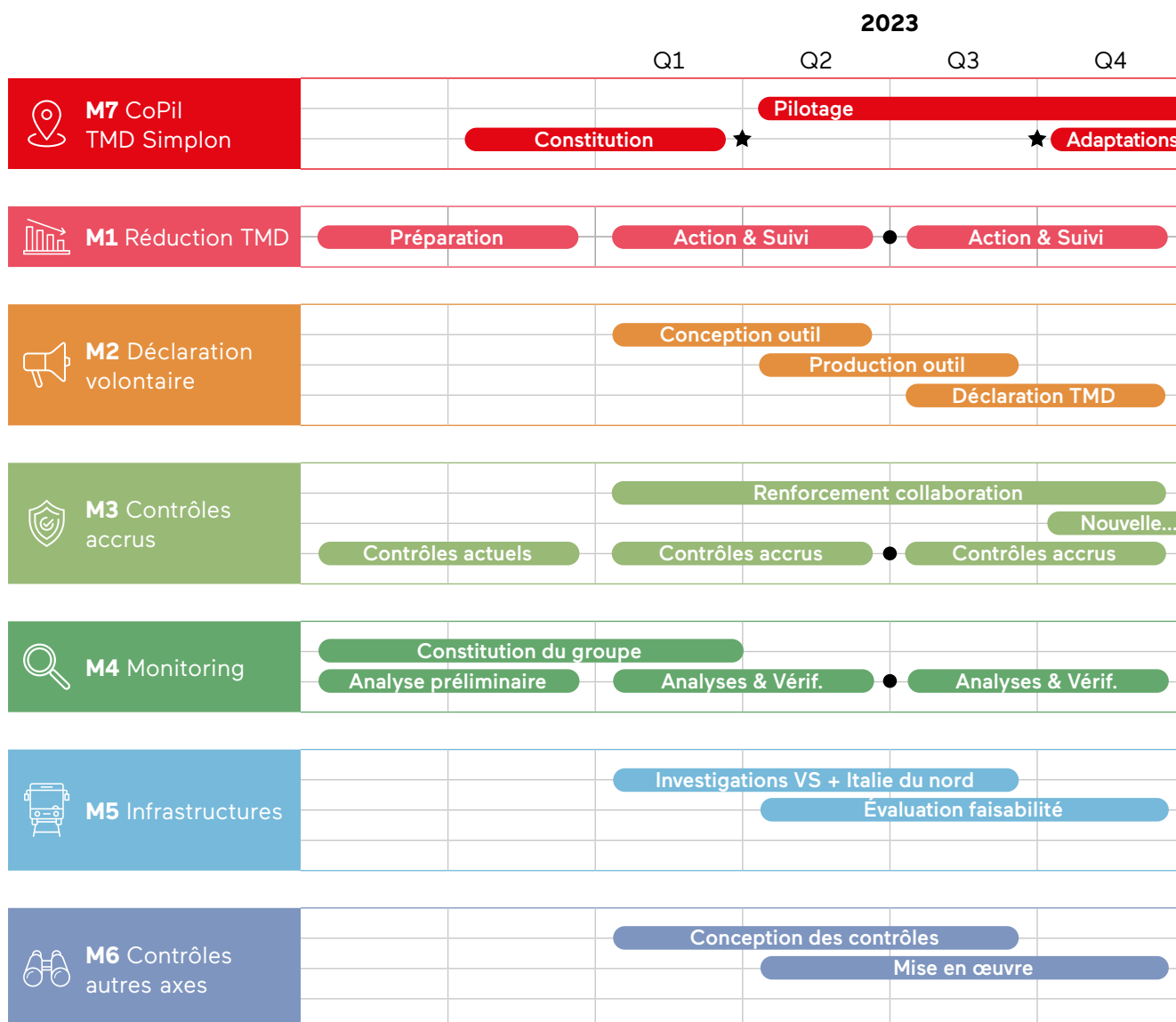
- Meilleures données disponibles
- Meilleure communication



Lead proposé

Mise en œuvre

Cette feuille de route sera mise en œuvre dès son acceptation par le Conseil Fédéral, selon le planning prévisionnel ci-dessous.



★ Rapports ● Données



TMD Simplon
Feuille de route 2025
v0.1, 22.11.2022

Avec le soutien de E-AS SA
et le graphisme de Shirlene Terrapon